

## Concours d'affiches 2021/2022

### Changez d'air !

S'inscrivant dans le cadre de l'action 21 du Plan Régional de Santé-Environnement Nouvelle-Aquitaine (« *Sensibiliser à la santé-environnementale les 7-11 ans* ») et dans une dynamique régionale et partenariale autour de la santé-environnement, l'action « *Changez d'air !* » sensibilise les enfants et les enseignants, aux problèmes de santé liés à la qualité de l'air intérieur. Le volet concours d'affiches invite les enfants à illustrer graphiquement leur représentation de la qualité de l'air intérieur et de son impact sur la santé et l'environnement.

## REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 – Objet du concours

L'action « *Changez d'air !* » est organisée par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine, organisme régi par le code de la Mutualité, SIREN 442 250 304, dont le siège social se situe au 12 quai de Queyries (Immeuble Le Millenium), 33100 Bordeaux.

L'action est mise en œuvre grâce au partenariat avec les Rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers et le soutien financier de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. D'autres partenaires sont engagés dans la réalisation de ce projet : l'ATMO Nouvelle-Aquitaine (Association de surveillance de la qualité de l'air), les petits débrouillards, la Bêta-Pi, la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale) et la DREAL Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Le concours a pour objectif de sensibiliser les élèves de cycle 3 des écoles élémentaires publiques et leur entourage (enseignants, éducateurs, familles), à l'impact de la qualité de l'air intérieur sur la santé. Il s'inscrit dans le cadre du programme de cycle 3 : « L'air et les pollutions de l'air » dont les enjeux sont :

- Identifier par l'expérimentation des propriétés qui confèrent à l'air un caractère matériel,
- Caractériser diverses formes de pollution intérieure,
- Identifier différentes sources de pollution d'air.

### Article 2 – Candidats

Le concours est ouvert à tous les élèves de cycle 3 (classes de CM1 et CM2) des écoles publiques des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

### Article 3 – Conditions de participation

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

Les participants acceptent que leur œuvre puisse être librement utilisée par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires, pour des actions de communication et de promotion de la santé environnementale.

#### Article 4 – Modalités d’inscription

L’enseignant qui souhaite inscrire sa classe, envoie son intention de participer, accompagnée de la fiche d’inscription dûment remplie, **avant le vendredi 22 octobre 2021**, par mail à l’adresse suivante : [changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr](mailto:changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr)

Les 2 premières classes de chaque département ayant fait part de leur inscription à l’action (date et horaire de l’envoi du mail faisant foi), bénéficient chacune de deux séances pédagogiques gratuites en classe. Des experts viendront animer des ateliers sur l’air, la qualité de l’air et la santé et accompagner les enfants dans la réflexion de leur projet de dessin. Un enseignant ayant bénéficié pour sa classe, des séances pédagogiques en année N, ne peut pas en bénéficier à nouveau en année N+1.

#### Article 5 – Calendrier

Les inscriptions au concours sont ouvertes dès l’annonce de son lancement et ce, jusqu’au **vendredi 22 octobre 2021 à minuit**.

Les dessins doivent être envoyés à la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine **avant le vendredi 28 janvier 2022**, le cachet de La Poste faisant foi.

#### Article 6 - Modalités techniques et attentes graphiques

Chaque classe envoie **un seul dessin qui représentera la classe entière au concours** (la production peut être collective ou individuelle ; charge à l’enseignant de s’organiser en amont).

L’affiche doit répondre aux critères de composition suivants :

- Le projet doit être fourni au **format A3** (pour une exploitation au format affiche 40x60cm) et **en portrait**.
- Le slogan « **Changez d’air !** » doit impérativement apparaître sur l’affiche.
- Toutes les techniques et les procédés graphiques disponibles pour la réalisation d’une affiche sont autorisés. En revanche, sont exclus : les travaux réalisés à partir de cahier de dessins et les matières en relief.
- L’affiche, par son contenu et par ses textes, ne doit pas faire la promotion de marques, de labels ou de slogans publicitaires.
- La rédaction de textes est autorisée sur l’affiche à condition que les textes soient exclusivement conçus par les élèves.
- Les images ou photographies prises sur internet doivent être libres de droit.
- En cas de montage de photographies représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l’acceptation écrite (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) de celle-ci pour la diffusion de son image dans le cadre du concours, signée de la personne concernée et accompagnée d’une photocopie de carte d’identité comportant cette signature, ou de ses parents si cette dernière est mineure.
- Dans le cas où l’œuvre est réalisée sous un format numérique, celle-ci doit respecter en plus des critères précédents, les critères suivants :
  - Fichier .jpeg et PDF (haute définition),
  - 600 dpi (ppp)
  - CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) scanné à 100%.

Les éléments suivants doivent obligatoirement accompagner le projet (au dos de l’affiche de préférence) :

- Le nom et l’adresse de l’école,
- Le nom de l’enseignant,
- Le niveau de la classe,
- Les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.

La fiche d’autorisation individuelle, permettant aux porteurs du concours d’utiliser l’affiche, doit être dûment remplie pour chaque élève. Ces fiches doivent être jointes à l’affiche. Le modèle de la fiche est situé en Annexe 2 du présent règlement.

**Attention : tout projet ne respectant pas ces modalités techniques et ne comportant pas toutes les informations listées ci-dessus sera refusé et ne pourra en aucun cas être présenté devant le Jury et participer à l’élection du dessin lauréat.**

### Article 7 – Droits d’auteur

Les participants garantissent qu’ils sont titulaires des droits d’auteur du projet envoyé, c’est-à-dire qu’ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours et pour toute communication non commerciale des porteurs du concours.

### Article 8 – Droit à l’image

Les personnes et les écoles dont l’affiche a été déposée, autorisent la citation éventuelle de leur nom ainsi que l’enregistrement et la parution de leur image et de leur logo sur tout support d’information (notamment supports écrits, audiovisuels, et électroniques y compris Internet, Intranet et Extranet) édité par les porteurs du concours.

### Article 9 – Modalités d’envoi

L’affiche est à envoyer **avant le vendredi 28 janvier 2022** (cachet de La Poste faisant foi) à l’adresse suivante :

**MUTUALITE FRANCAISE NOUVELLE-AQUITAINE**

**Concours Changez d’air 2021-2022**

**Immeuble Le Millenium**

**12 quai des Queyries**

**33100 BORDEAUX**

Pour éviter les pertes, il est demandé d’effectuer impérativement un envoi suivi par La Poste.

L’affiche peut également être déposée en main propre dans les locaux de la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux (à l’adresse ci-dessus), **avant le vendredi 28 janvier 2022**. L’enseignant doit d’abord s’assurer qu’il y ait une personne présente dans les locaux, en envoyant préalablement un mail à [changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr](mailto:changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr)

Dans le cas d’une création sous format numérique, elle est à envoyer **avant le vendredi 28 janvier 2022 minuit**, par mail à l’adresse suivante : [changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr](mailto:changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr)

**Attention : tout projet qui serait envoyé après la date du vendredi 28 janvier 2022, sera refusé et ne pourra en aucun cas être présenté devant le Jury et participer à l’élection du dessin lauréat.**

## Article 10 – Sélection du projet par un Jury

Le Jury est composé des partenaires du concours. Il désignera l’affiche lauréate au cours du premier trimestre 2022. L’affiche lauréate représentera toute la région Nouvelle-Aquitaine. La décision du jury est définitive et sans appel.

Chaque classe ayant envoyée un dessin, sera informée des résultats du concours par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine, dès qu’ils seront disponibles.

## Article 11 – Lots de participation et remise officielle

Chaque classe inscrite et qui aura envoyé son projet, bénéficie d’un lot de remerciement en lien avec la thématique. Ce lot sera expédié dès l’annonce des résultats du concours.

Une remise officielle de l’affiche aura lieu dans l’école lauréate au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de mai 2022, en présence des élèves, de l’enseignant, de la Direction de l’école, des parents d’élèves, du Maire de la commune, d’un représentant de la DSDEN concernée et des partenaires du concours.

La classe lauréate se voit remettre le même lot de remerciement que tous les participants, ainsi que son affiche lauréate encadrée et des outils pédagogiques offerts par les partenaires.

## Article 12 – Règlement

La participation à ce concours implique l’acceptation du présent règlement.

La Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de modifier, reporter, ou annuler le concours. Conformément à la loi dite Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants au concours bénéficient d’un droit d’accès, de rectification et suppression des données les concernant recueillies dans le cadre du présent concours. Toute demande doit être formulée par écrit à la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine ou par courriel à l’adresse : [changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr](mailto:changezdair@n.aquitaine.mutualite.fr)

## ANNEXE 1

### CONCOURS D’AFFICHES 2021-2022

« *Changez d’air !* »

#### *Fiche technique*

#### **Contraintes techniques et graphiques liées à la conception de l’affiche :**

- Format A3 et orientation portrait imposé.
- Le slogan « Changez d’air ! » doit apparaître sur l’affiche.
- Toutes les techniques et les procédés graphiques disponibles pour la réalisation d’une affiche sont autorisés (collage, peinture, encre, feutres, etc.). En revanche, sont exclus : les travaux réalisés à partir de cahier de dessins, les matières en relief.
- L’affiche, par son contenu et par ses textes, ne doit pas faire la promotion de marques, de labels ou de slogans publicitaires.
- La rédaction de textes est autorisée sur l’affiche, à condition que les textes soient exclusivement conçus par les élèves.
- Les images ou photographies prises sur internet doivent être libres de droit.
- En cas de montage de photographies représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l’acceptation écrite de celle-ci (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) pour la diffusion de son image dans le cadre du concours, signée de la personne concernée et accompagnée d’une photocopie de carte d’identité comportant cette signature, ou de ses parents si cette dernière est mineure.
- Dans le cas où l’œuvre est réalisée sous un format numérique, celle-ci doit respecter en plus des critères énoncés avant, les critères suivants :
  - Fichier .jpeg et PDF (haute définition)
  - 600 dpi (ppp)
  - CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) scanné à 100%

#### **Les éléments à renseigner au dos de l’affiche :**

- Le nom et l’adresse de l’école,
- Le nom de l’enseignant,
- Le niveau de la classe,
- Les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.

**Sans oublier de joindre :** la fiche d’autorisation individuelle dûment remplie pour chaque élève, permettant aux porteurs du concours d’utiliser l’affiche.

**Et n’oubliez pas, votre affiche doit être envoyée au plus tard, le vendredi 28 janvier 2022 en suivi postal, cachet de La Poste faisant foi.**

***Pour votre information, voici les critères de sélection du jury :***

**Adéquation du message avec l'objectif visé**

**/5 points**

Illustrer graphiquement vos représentations de la **qualité de l'air intérieur** et de son impact sur la santé.

**Compréhension des messages**

**/5 points**

Clarté, lisibilité et visibilité du ou des messages, appropriables par tous.

**Qualité graphique**

**/5 points**

Utilisation et maîtrise de la ou des technique(s) choisie(s) : qualité du support papier, maîtrise des procédés et des techniques (peintures, collages, dessins aux feutres, aux pastels, etc.), choix des couleurs, etc.

**Originalité de l'œuvre**

**/5 points**

Imagination, créativité, esthétisme, harmonie de l'ensemble, ...

Ces quatre critères associés représentent une note sur 20. Chaque membre du jury note les dessins selon les critères et produit une note finale. Le dessin gagnant est celui ayant récolté le plus de points.



**ANNEXE 2**

**CONCOURS D’AFFICHES 2021-2022**

**« Changez d’air ! »**

**FICHE D’AUTORISATION INDIVIDUELLE**

**AUTORISATION DU TUTEUR LEGAL :**

Je soussigné(e),

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**Courriel : (facultatif)** .....

autorise le porteur du concours d’affiches « *Changez d’air !* » et ses partenaires<sup>1</sup>, à utiliser pour leur communication non commerciale, toutes œuvres réalisées par mon enfant, ....., dans le cadre de cette action ainsi que toutes photos de lui et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l’œuvre à laquelle il a participé.

**Date :**

**Lieu :**

**Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé ») :**

---

<sup>1</sup> Porteur : Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine, Partenaires : l’Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, la Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, les Rectorats de Poitiers, Bordeaux, Limoges, l’Atmo Nouvelle-Aquitaine, les petits débrouillards, la Bêta-Pi et la Mutuelle Générale de l’Education Nationale.